

## 1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf  
Verfahrensmechaniker/ Verfahrensmechanikerin für Kunststoff und Kautschuktechnik -  
Fachrichtung Kunststofffenster**

(1) dans la langue d'origine

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de  
Mécaniciens/mécaniciennes des procédés industriels des secteurs plasturgie et  
traitement des caoutchoucs – spécialisation Fenêtres en plastique**

(1) cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

## 3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Fabrication d'éléments de fenêtres, de portes et de façades en matériaux polymères,
- Montage, démontage et remise en état d'éléments de fenêtres, de portes et de façades,
- Réalisation de métrés et entretiens relatifs aux commandes,
- Utilisation de dessins techniques et de vues isométriques, ainsi que réalisation de dessins d'assemblage et de croquis détaillés d'éléments de construction,
- Planification de flux de fabrication et de montage,
- Réalisation de commandes spéciales,
- Fabrication de types de fenêtres variés, telles que portes d'entrée, portes levantes coulissantes, fenêtres basculantes coulissantes parallèles, fenêtres basculantes, fenêtres obliques ou rondes, portes de balcons, portes articulées,
- Sélection et montage d'installations de sécurité appropriées,
- Sélection de composants convenant aux systèmes de fenêtres, en tenant compte des exigences relatives à la protection thermique, à la protection contre les nuisances sonores, à la réalisation des surfaces, aux positions de montage et à la protection anti-effraction,
- Pose de vitres en tenant compte de la protection anti-effraction, de la protection thermique et de la protection contre les nuisances sonores,
- Contrôle et optimisation du processus de fabrication conformément aux normes de qualité et aux dispositions relatives à l'environnement,
- Réalisation et documentation de mesures et de contrôles dans le cadre de l'assurance qualité,
- Utilisation d'installations de commande, de réglage et de mesure,
- Inspection et maintenance de machines, de moyens de fabrication et d'équipements périphériques, et participation à des remises en état au cours de la fabrication,
- Travail autonome et en équipe, en tenant compte des besoins des client et des processus,
- Exécution d'analyses d'erreurs dans le cadre de leur domaine d'activités,
- Prise en compte des aspects économiques et écologiques,
- Communication avec les services en amont et en aval, ainsi qu'avec les services d'optimisation du processus de fabrication,
- Participation lors de la planification et de l'optimisation de processus de fabrication et du développement d'applications spécifiques aux clients,
- Transport et entreposage en fonction des matériaux d'éléments de fenêtres, de portes et de façades.

## 4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les mécaniciens/mécaniciennes des procédés industriels des secteurs plasturgie et traitement des caoutchoucs avec spécialisation Fenêtres en plastique travaillent dans des entreprises de traitement des matières plastiques.

(1) cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

### <sup>(\*)</sup>Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : [www.cedefop.eu.int/transparency](http://www.cedefop.eu.int/transparency)  
 © Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT	
<b>Nom et statut de l'organisme du certificateur</b>  Chambre de Commerce et d'Industrie	<b>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</b>  Chambre de Commerce et d'Industrie
<b>Niveau (national ou international) du certificat</b>  ISCED 3B Niveau 4 du CAC (classement provisoirement conforme au " Cadre allemand des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie " - CEC allemand - Rapport de référencement du 15 novembre 2012. Publié par : Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (BMBF), Berlin et Bonn ; Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles en République Fédérale d'Allemagne (KMK), Berlin)	<b>Système de notation / conditions d'octroi</b>  100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant  Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.
<b>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</b>  Agent/Agente de maîtrise – spécialisation Plasturgie et traitement des caoutchoucs, Technicien/Technicienne (diplôme d'État) – spécialisation Plasturgie et traitement des caoutchoucs	<b>Accords internationaux</b>  Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.
<b>Base légale du certificat</b> Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Mécaniciens/mécaniciennes des procédés industriels des secteurs plasturgie et traitement des caoutchoucs – spécialisation Fenêtres en plastique en date du 21.05.2012 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 1168) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 22.03.2012)	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION	
	Examen de fin d'études auprès du service responsable: 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements
<b>Informations supplémentaires</b>	
<b>Accès:</b>	les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général
<b>Durée de la formation :</b>	3 ans.
<b>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:</b>	Les aptitudes, connaissances et habiletés enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. <b>Formation en entreprise et en établissement scolaire/école :</b> Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.
<b>Vous trouverez de plus amples informations sous:</b>	<a href="http://www.berufenet.arbeitsagentur.de">www.berufenet.arbeitsagentur.de</a>
<b>Centres Nationaux Europass</b>	
	<a href="http://www.europass-info.de">www.europass-info.de</a>